

Règlement du concours de nouvelles d'Ozoir-la-Ferrière Edition 2011

Article 1^{er} :

La municipalité d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne) organise un concours de nouvelles ouvert à partir du 1^{er} janvier 2011 à tout auteur de langue française, âgé de 18 ans minimum.

Article 2 :

Le sujet est **libre** dans tous les genres. Les nouvelles présentées (une seule par candidat) ne devront jamais avoir été publiées (recueil, revue, journal, auto édition...) ni primées à un autre concours.

Article 3 :

Le concours est doté de 3 prix.

1^{er} prix: 500 euros

2^{ème} prix: 300 euros

3^{ème} prix: 200 euros

Le jury se réserve le droit d'attribuer éventuellement une quatrième récompense ***coup de coeur*** (sous forme d'un lot de livres) à une nouvelle ayant obtenu l'appui particulier de l'un des juges sans convaincre les autres.

Chaque lauréat recevra 25 exemplaires du recueil publié pour l'occasion. Un exemplaire sera envoyé par la poste à chaque participant.

Article 4 :

Les textes primés seront publiés dans un recueil collectif diffusé par la municipalité d'Ozoir-la-Ferrière. Les lauréats s'engagent par le seul fait de leur participation à ne pas demander de droits d'auteur pour cette publication.

Article 5 :

La participation au concours est **libre et s'élève à 5 euros (chèque libellé à l'ordre du trésor public, encaissé après la remise des prix).**

Article 6 :

Les textes ne dépasseront pas 6 pages de 25 lignes, chaque ligne comptant un maximum de 60 signes (caractères et espaces compris), soit environ 1500 signes par page. Les pages seront numérotées et agrafées, le titre de l'œuvre figurant sur la première.

Article 7 :

Afin d'assurer l'anonymat des textes, un code composé de 2 lettres et de 2 chiffres (exemple AC28) doit figurer en haut et à droite du premier feuillet. Ce code sera reporté sur une enveloppe cachetée, jointe à l'envoi, contenant le nom du candidat, sa date de naissance, son code d'identification, le titre de son œuvre, ainsi que son adresse et son numéro de téléphone. Les textes ne devront porter ni signature ni signe distinctif.

Article 8 :

Les textes doivent être envoyés en 2 exemplaires à l'adresse suivante:

**Hôtel de ville d'Ozoir-la-Ferrière
Service Culturel
(Concours de nouvelles)
45 avenue du général de Gaulle
77330 Ozoir-la-Ferrière
tél. : 01 64 43 55 15**

Article 9 :

La date limite d'envoi est fixée au 30 juin 2011, le cachet de la poste faisant foi.

Article 10 :

Les manuscrits non primés seront détruits à l'issue du concours.

Article 11 :

La remise des prix aura lieu au mois de novembre lors du salon du livre et de la nouvelle organisé par la municipalité. La présence des lauréats, qui seront personnellement avisés à l'avance, est vivement souhaitée. Seuls les lauréats présents ou représentés recevront leurs prix.

Article 12 :

Les lauréats de l'année précédente ainsi que les membres du jury et leur famille ne sont pas autorisés à participer.

Article 13 :

Les décisions du jury seront sans appel.

La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article 14:

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles ou la qualité de celles-ci n'étaient pas suffisants.